



AS FONDETTES ATHLÉTISME

DOSSIER D'ADHÉSION ATHLÈTE MAJEUR

(naissance en 2004 et avant)

Saison 2023-2024

Ce dossier est strictement réservé à l'inscription d'un athlète majeur. Il doit être rempli avec le plus grand soin, car il conditionne l'accès de l'adhérent aux entraînements et aux compétitions. Aucun dossier incomplet ne sera accepté par le club.

Nouvelle adhésion Réinscription Numéro de licence FFA : (obligatoire si réinscription)

Renseignements sur l'athlète (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : Sexe : F M

Pays de naissance : Nationalité :

Commune de naissance :

Adresse du domicile :

Code postal et commune du domicile :

Numéro de portable : Email :

Personne à prévenir (mentions obligatoires)

Nom : Prénom :

Numéro de portable :

Pratique sportive souhaitée (cochez la case ou les cases correspondant à la situation de l'adhérent)

		Espoirs (2002 à 2004) 150 €	Seniors (1990 à 2001) 160 €	Masters (1989 et avant) 160 €	Membre actif, dirigeant ou entraîneur avec activité sportive au sein du club 80 €	
Licence athlé compétition (maillot obligatoire si première inscription)	Athlétisme stade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Membre du bureau
	Course hors stade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marche nordique compétition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Membre de la commission MN
	Préparation physique générale ¹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Licence athlé loisirs santé	Marche nordique santé			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entraîneur
	Marche nordique adaptée			<input type="checkbox"/>		
	Remise en forme ²			<input type="checkbox"/>		
Licence athlé encadrement	Membre actif, dirigeant ou entraîneur sans activité sportive au sein du club				<input type="checkbox"/>	80 €

Cadre réservé au bureau :

Saisie Assoconnect Saisie SIFFA

¹ La préparation physique générale est une option à effectif limité à 25 participants. Elle est complémentaire à l'athlétisme stade ou à la course hors stade

² La remise en forme est une option à effectif limité à 25 participants. Elle est complémentaire à la marche nordique

MODALITÉS DE PAIEMENT

IMPORTANT : Le paiement de l'adhésion ne doit pas inclure l'achat des maillots qui fait l'objet d'un paiement séparé.

Il peut se faire par **chèque** à l'ordre de **l'ASF Athlétisme** ou par **coupon nominatif**.

Lorsque l'adhérent bénéficie d'une aide versée par l'état ou par une collectivité locale, il est tenu de joindre une **photocopie** du justificatif.

Lorsque le paiement de l'adhésion fait l'objet de plusieurs chèques, ils seront déposés en banque en autant de mois consécutifs que de chèques.

Cocher cette case si vous souhaitez une facture : <input type="checkbox"/>				
Montant de l'adhésion	Tarif de base fonction de la catégorie (se reporter au tableau de la page précédente) :			
Paiement	Chèque N° :	<input style="width: 150px;" type="text"/>	Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Chèque N° :	<input style="width: 150px;" type="text"/>	Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Chèque N° :	<input style="width: 150px;" type="text"/>	Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Chèques vacances ANCV		Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Chèques UP Sports & Loisirs		Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Coupons-sports ANCV		Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Passeport loisirs		Montant :	<input style="width: 100px;" type="text"/>
	Subvention financière extérieure à préciser :		Montant :	<input style="width: 150px;" type="text"/>
<input style="width: 300px; height: 20px;" type="text"/>				

Je soussigné-e l'adhérent-e :

<p>J'autorise la prise de vue ainsi que la publication de mon image dans le cadre de la vie associative (entraînement, stage, compétition, manifestation, tournoi, galette...), sur les différents supports en respectant l'anonymat (vidéo, flyer, affiche, photo, site internet, réseaux sociaux ou tout autre support de communication).</p>	<p>Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/></p>
<p>En m'inscrivant à l'ASF Athlétisme, je reconnais pour moi-même, le risque inhérent à la pratique sportive.</p>	<p>Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/></p>
<p>J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails, SMS et toute autre application de messagerie instantanée.</p>	<p>Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/></p>
<p>Une assurance Individuelle accident de base et assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer la pratique de l'Athlétisme, est incluse dans le coût de la licence (consultable sur le site www.athle.fr rubrique Assurances). Répondez oui si vous acceptez cette assurance proposée par la FFA ou non si vous la refusez. Dans ce cas, vous reconnaissez avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à votre intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme.</p>	<p>Oui : <input type="checkbox"/> Non : <input type="checkbox"/></p>

En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASF, articles 5 à 16 de la page 4 et j'approuve celui-ci.

Date :

Signature de l'adhérent-e

INFORMATIONS DE SANTÉ DE L'ATHLÈTE MAJEUR

IMPORTANT : A partir du tableau ci-dessous, déterminez la situation dans laquelle vous vous trouvez et fournissez les informations demandées.

Si vous devez obtenir un certificat médical, **retenez bien que les mentions « non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition » ou « non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport »** sont impératives et les seules acceptées.

Première inscription à l'ASF Athlétisme		Réinscription à l'ASF Athlétisme					
Vous souhaitez une licence compétition	Vous souhaitez une licence athlé santé loisirs	Si vous changez de type de licence (santé - loisirs à compétition)	Si votre certificat médical précédent a plus de 3 ans au moment de votre réinscription		Si votre certificat médical précédent a moins de 3 ans au moment de l'inscription, vous devrez remplir le questionnaire de santé selon les indications mentionnées dans le document donnant les renseignements sur l'adhésion d'un athlète majeur.		
Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Vous souhaitez une licence compétition	Vous souhaitez une licence athlé santé loisirs	Si vous avez répondu non aux questions du questionnaire de santé FFA	Si vous n'avez pas répondu non au questionnaire de santé FFA	
			Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport»	Signer l'attestation ci-dessous	Vous souhaitez une licence compétition	Vous souhaitez une licence athlé santé loisirs
						Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition»	Présentez un certificat médical de moins de 5 mois avec la mention de «non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport»

Les informations utiles sur le questionnaire de santé figurent dans le document donnant les renseignements sur l'adhésion d'un athlète majeur.

Si votre situation vous a conduit à remplir un questionnaire de santé sur le site de la FFA, vous devez obligatoirement remplir et signer l'attestation suivante.

Attention, car en cas de fausse déclaration aucune licence ne pourra vous être accordée.

Je soussigné(e), Mme/M : Nom et prénom :

atteste avoir répondu négativement au questionnaire **RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR** sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Date :

Signature de l'adhérent-e

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES ADHÉRENTS

Extrait des statuts et règlement intérieur de l'ASF Omnisport À lire attentivement par l'adhérent

ARTICLE 5

Adhérer à l'ASF est accepter le risque inhérent à la pratique sportive. Pour les adhérents mineurs, ce risque est accepté par le tuteur légal lorsqu'il inscrit le mineur à l'ASF.

Ce risque s'entend dans le cadre normal de l'activité dès lors que la pratique entre dans le cadre légal et réglementaire.

ARTICLE 6

La pratique de certains sports exige des équipements de protection spécifiques. Les adhérents s'engagent à les porter. Le fait de ne pas satisfaire à cette exigence dégage la responsabilité de l'ASF.

De plus, l'adhérent en défaut du port des équipements de protection s'exposerait aux sanctions définies à l'Article 5 des statuts de l'association.

Toute absence des équipements de protection lors d'une séance, selon le règlement fédéral de chaque activité, entraînera l'exclusion de l'adhérent pour la séance.

ARTICLE 7

La responsabilité de l'ASF n'est engagée que dans la limite des horaires d'entraînement, à l'exclusion des déplacements domicile à lieu d'entraînement et vice-versa.

ARTICLE 8

La possession d'une licence fédérale en règle, une cotisation réglée et un certificat médical, de non contre-indication, selon les règles fédérales, fourni sont les conditions pour participer aux entraînements.

ARTICLE 9

Les sections peuvent proposer 2 séances d'essai, en début de saison sportive, avant toute inscription. Ces séances seront payantes. Ce montant est voté par le comité directeur, pour chaque début de saison. Il sera déduit de la cotisation-licence si la personne s'inscrit dans la section.

ARTICLE 10

Les horaires d'entraînement sont communiqués par les sections aux adhérents ou à leur représentant légal, ainsi que le lieu d'entraînement et le nom de l'éducateur.

ARTICLE 11

Dans le cas des mineurs, le responsable doit s'assurer de la présence de l'éducateur et lui remettre le mineur. En cas d'absence de l'éducateur, quinze minutes après l'horaire prévu, le cours est réputé annulé.

A la fin de l'horaire prévu, tout mineur dont le représentant légal n'est pas venu le chercher sera libéré sans, dès ce moment, que la responsabilité de l'ASF puisse être engagée. L'association pourra en référer à la Gendarmerie en cas de retard prolongé ou répété.

ARTICLE 12

Il appartient aux adhérents de prendre connaissance des conditions d'assurance que couvre la licence et, éventuellement, prendre leurs dispositions pour compléter ces conditions. (voir https://www.athle.fr/pdf/docffa/notice_garantie_2022-2023.pdf).

ARTICLE 13

Dans le cas d'entraînement, de manifestations et de compétitions se déroulant en dehors de la commune de Fondettes nécessitant un déplacement en véhicule, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules mis à dispositions par l'ASF ou dans celui des accompagnateurs, éducateurs ou dirigeants.

ARTICLE 14

En cas d'accident pendant les horaires d'entraînement ou pendant les compétitions liées à l'activité sportive, le représentant légal d'un mineur autorise l'ASF à faire transporter le mineur dans un véhicule sanitaire et à faire effectuer, en cas de besoin, tout acte médical ou chirurgical présentant un caractère d'urgence.

ARTICLE 15

Tout licencié à l'ASF sera tenu responsable des dégradations qu'il aura volontairement commises.

ARTICLE 16

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des données, RGPD, tout licencié à l'ASF a un droit d'accès et de rectification quant à ses données transmises lors de son adhésion à l'association, qui feront l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès s'applique auprès du Directeur de l'association omnisports. Le protocole de conservation des données est disponible au siège de l'association omnisports, auprès du Directeur de l'ASF.